



Comité de Bassin Artois-Picardie \_\_\_\_\_

Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES  
AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
DU 24 MAI 2013**

## **ETAIENT PRESENTS :**

### **Président – Représentant des Collectivités Territoriales**

**SCHEPMAN Jean**

### **Représentants des Collectivités Territoriales**

**PRADAL Cyrille**

### **Représentants des Usagers**

**DEMAREST Vincent**

### **Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics**

**En tant que représentant :**

**Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi**, représentant Monsieur DEMARCQ François

### **Membres consultatifs**

**THIBAUT Olivier**

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie  
assisté de Messieurs COURTECUISSÉ Arnaud, DELOBELLE Vincent, MARIEN Pierre, PENISSON Bruno,  
VANDEWEGHE Jean-Luc  
et de Mesdames DERICQ Christine, LESSENS Géraldine, MARTIN Delphine

### **Autres membres / Divers**

**BOULOGNE Michel**, Représentant des Collectivités Territoriales aux CB / CA

**DESRUMAUX Clémentine** Représentante des Parlements des Jeunes pour l'Eau : Artois-Picardie,  
Europe et Monde

## **ETAIENT EXCUSÉS :**

### **Vice-Président – Représentant des Usagers**

**BRACQ Dominique**,

mandat à Monsieur DEMAREST Vincent

### **Représentants des Collectivités Territoriales**

**DEFLESSELLE Claude**

mandat à Monsieur SCHEPMAN Jean

**THOMAS Thierry**

## Représentants des Usagers

BLONDEL Jean-Pierre, mandat à Monsieur DEMAREST Vincent  
DELELIS Annick, mandat à Monsieur SCHEPMAN Jean

## Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics

DÉMARCO François, Directeur Général BRGM, Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi  
HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais  
LENOIR Daniel, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais  
PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie

## Membres consultatifs

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie  
BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie  
GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

## Divers

VERHAEGHE Hubert, Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration  
LALANNE Jean, Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration

## LISTE DES MANDATS :

*(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.*

*Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent)*

| Mandataire                                             | Mandant             |
|--------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Collège des Usagers</b>                             |                     |
| DEMAREST Vincent                                       | BLONDEL Jean-Pierre |
| DEMAREST Vincent                                       | BRACQ Dominique     |
| SCHEPMAN Jean                                          | DELELIS Annick      |
| SCHEPMAN Jean                                          | DEFLESSELLE Claude  |
| <b>Collège de l'Etat et des Etablissements publics</b> |                     |
| MOSSMANN Jean-Rémi                                     | DEMARCO François    |

## L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 Février 2013
2. Situation des engagements
3. Coopération Décentralisée
  - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (**points proposés pour avis à la CPAIDD**)

### Projets terrain

- Doukkala Abda (Maroc) – Eau & Assainissement en milieu Scolaire – Le Partenariat – Conseil Régional Nord Pas de Calais
- Zone rurale Mozambique – Eau & Assainissement – ville d'Hamel
- Dédougou (Burkina Faso) – Eau & Assainissement – Ville de Douai
- Carrefour (Haïti) – Eau potable
- Maroc – Eveil à une conscience environnementale & Eau potable
- Kantchari (Burkina Faso) – Forages, latrines & sensibilisation à l'hygiène
- Kacha Bira et Dermallo (Ethiopie) – Eau & Assainissement

### Aide d'urgence

- Madagascar : aide d'urgence suite au cyclone Haruna – Action Contre la Faim - Cap Calais
- Appel à petits projets 2013

## 4. Coopération Institutionnelle

- Activité des Parlements Jeunesse
  - Point d'information PJE Artois-Picardie et PJE Escaut
- Projets de coopération institutionnelle soumis à la Commission (**points proposés pour avis à la CPAIDD**) :
  - DEFIS SUD 2
  - Action de coopération institutionnelle en Ukraine et Kirghizstan
  - Appui à la Direction de Bassin EST EGEEN pour l'organisation de l'EURO RIOB 2013
- Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

## 5. Divers

- Planning des missions 2013 (actualisé)
- Plaque « les actions internationales de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie »

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET                                                                                                                                | ADOPTE | REFUSE | AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA | AMENDE | OBSERVATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                              |              | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 08 février 2013 | X      |        |                               |        | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 3                              | 13-A-...     | Délibération coopération décentralisée (n°14124)                                                                                     |        |        | X                             | X      | Unanimité. Délibération modifiée pour le CA avec non prise en compte du dossier porté par le Secours Populaire Français (n°17631). La note étant inférieure à 12/20 selon la grille de sélection des dossiers de coop.décentralisée, il est proposé de ne pas statuer et de reporter l'examen de ce dossier à la dernière CPAIDD de l'année, en fonction des disponibilités financières. |
| 4                              | 13-A-...     | Délibération coopération institutionnelle (n°14132)                                                                                  |        |        | X                             |        | Unanimité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de la Commission, ouvre la séance à 14 h 40.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 8 FEVRIER 2013

Monsieur SCHEPMAN demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 février 2013.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 février 2013 est adopté à l'unanimité.*

### 2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS - ACTION INTERNATIONALE

Monsieur COURTECUISE présente la situation des engagements relative aux deux sous-lignes de la ligne X 33 « action internationale » :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

Situation des engagements remise sur table avant discussion de la CPAIDD

(\*incluant le dossier Secours Populaire français d'un montant de 15 000 € concernant la ligne X330 – coopération décentralisée. Après discussion de la CPAIDD ce dossier est reporté et le total des engagements proposés est en conséquence modifié en passant de 304 650 € à 289 650 €)

|                                                                   | X330           | X331         | TOTAL<br>X33   |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| Dotation initiale 2013                                            | 985 000,00 €   | 15 000,00 €  | 1 000 000,00 € |
| Décision modificative des dotations<br>d'engagement du 16/01/2013 | -150 000,00 €  | 150 000,00 € |                |
| Reste à engager suite à décision modificative                     | 835 000,00 €   | 165 000,00 € | 1 000 000,00 € |
| Engagements décidés depuis le 1er janvier                         | 285 500,00 €   | 79 640,82 €  | 365 140,82 €   |
| Engagements proposés à la CPAIDD du 24/05/13                      | 304 650,00 € * | 71 727,00 €  | 376 377,00 €   |
| Dossier à engager par délégation du Directeur                     | 50 000,00 €    | 0,00 €       | 50 000,00 €    |
| Reste à engager                                                   | 194 850,00 €   | 13 632,18 €  | 208 482,18 €   |
| % d'engagement                                                    | 76,66%         | 91,74%       | 79,15%         |

**Monsieur COURTECUISSÉ** souligne que le rythme d'engagement de la ligne action internationale est important.

Il restera environ 20 % de dotation disponible pour la dernière CPAIDD du 8 novembre 2013.

**Monsieur SCHEPMAN** fait remarquer que des dossiers pourront être éventuellement reportés.

**Monsieur COURTECUISSÉ** précise que le rythme d'engagement d'annuel augmentera en 2014 et 2015. Il rappelle en effet que lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012, toutes les Agences de l'Eau se sont engagées à atteindre les 1% de leurs recettes stables (redevances) pour l'engagement d'actions Internationales – Oudin Santini.

A l'avenir, la dotation approchera donc pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie les 1,4 M€.

### 3 - COOPERATION DECENTRALISEE

**Monsieur COURTECUISSÉ**, avant de présenter les projets de coopération décentralisée, tient à rappeler la manière dont sont évalués les projets de coopération décentralisée.

Cette évaluation se réalise au travers de la grille d'évaluation des projets de coopération décentralisée :

| Thématique                                               | Critère                    | Nombre de points maximum | Notation                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contenu du projet                                        | Echelle d'intervention     | /2                       | 1 : Une commune, un village<br>2 : Plusieurs communes/villages                                                                                                               |
|                                                          | Durée du projet            | /2                       | 1 : deux ans<br>2 : trois ans                                                                                                                                                |
|                                                          | Etude Préalable/diagnostic | /3                       | 1 : Etude technique sommaire<br>2 : Etude technique détaillée<br>3 : Etude technique + sociologique (adhésion de la population)                                              |
|                                                          | Volet Accès à l'eau        | /2                       | 1 : Forage + pompe<br>2 : Forage + pompe + alimentation (château, retenu d'eau,...)                                                                                          |
|                                                          | Volet Assainissement       | /2                       | 1 : Latrines<br>2 : Latrines et gestion des boues                                                                                                                            |
|                                                          | Volet Gouvernance          | /2                       | 1 : Formation + Comité d'usagers<br>2 : 1 + appui à la gestion pérenne des ouvrages eau et assainissement                                                                    |
|                                                          | Capitalisation             | /2                       | 1 : Développement de guide, recueil de bonnes pratiques,...<br>2 : Partage avec d'autres structures des éléments de capitalisation                                           |
| Localisation du projet                                   |                            | /2                       | 1 : Existence d'un accord de coopération avec la structure (commune/syndicat) du bassin<br>2 : Lien avec un accord de coopération plus large (national, transfrontalier,...) |
| Cohérence du projet avec la politique nationale de l'eau |                            | /3                       | 1 : Cohérence avec les priorités Nationales<br>2 : 1+ bailleurs de fonds international dans le financement<br>3 : 1+2+ autres agences de l'eau impliquées                    |
|                                                          | TOTAL                      | /20                      |                                                                                                                                                                              |

Il précise qu'au niveau de l'Agence, Monsieur Bruno PENISSON réalise cette analyse des dossiers présentés à travers la grille d'évaluation.

La grille permet de hiérarchiser les dossiers et de les comparer entre eux.

La CPAIDD a adopté le principe suivant : Les dossiers obtenant une note supérieure à 12 sur 20 sont présentés avec avis favorable à la CPAIDD et au CA et les dossiers obtenant une note inférieure à 12 sur 20 sont reportés à la dernière CPAIDD et CA de l'année et sont aidés en fonction des crédits restants.

Un dossier est présenté à la CPAIDD du 24 mai 2013 avec une note de 10 sur 20 (Dossier du Secours Populaire Français). Il est ainsi proposé de le reporter à la CPAIDD du 8 novembre 2013.

### **Projets de Coopération décentralisée Dossiers proposés pour avis de la CPAIDD avant décision du CA**

Monsieur COURTECUISSÉ présente les points n°3.1 à 3.9.4 de l'ordre du jour tels que figurant dans le dossier de séance.

**12 dossiers de coopération décentralisée sont soumis à l'avis de la CPAIDD pour un montant total de participation financière de 304 650,00 €.**

**Projets « classiques » de terrain :**

- 1) DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LE PARTENARIAT » : PROJET DE DEVELOPPEMENT SUR 3 ANS DE L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES DE LA REGION DE DOUKKALA ABDA (MAROC)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

#### **Budget**

**Montant du projet :** 81 648 € année 1 (100 294 € en année 2 et 108 438 € en année 3)

**TOTAL :** 290 380 €

**Montant total de la participation financière de l'Agence :** 40 000 € en 2013 (50 000 € en 2014 et 50 000 € en 2015 avec délégation donnée au Directeur Général proposée en 2014 et 2015)

**TOTAL :** 140 000 €

#### **Autres financements :**

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 30 000 € (par an) **TOTAL :** 90 000 €

Agence Française de Développement : 11 648 € (20 294 € en année 2 et 28 438 € en année 3)  
**TOTAL :** 60 380 €

**Monsieur COURTECUISSÉ** fait remarquer que les 6 Agences de l'Eau et l'Agence Française de Développement ont signé un accord de coopération le 22 mai 2013.

Cet accord de coopération permettra d'établir plus d'échanges entre l'AFD et les Agences et notamment de bénéficier sur les projets présentés aux Agences de l'Eau d'un soutien financier plus large de l'AFD.

05  
51



**La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**  
(participation financière : 40 000 €)

- 2) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « INTER AIDE » : POURSUITE DU PROJET PORTANT SUR L'AMELIORATION DES PRATIQUES D'HYGIENE, DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE DANS LA PROVINCE DE NAMBULA (MOZAMBIQUE)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

#### **Budget**

**Montant du projet :** 790 074 € (229 864 € en année 1, 272 660 € en année 2 et 287 550 € en année 3)

**Montant total de la participation financière de l'Agence :** 50 000 € en 2013 - année 2 (proposition de délégation donnée au Directeur Général pour 50 000 € pour la 3<sup>ème</sup> année du projet en 2014).

**TOTAL :** 150 000 €

#### **Autres financements :**

- Commune d'Hamel : 3 500 € (1 500 € en année 1, 1 000 € en année 2 et 3)
- Apport Communautaire : 3 400 € (0 € en année 1, 1 600 € en année 2 et 1 800 € en année 3)
- Fonds Privés (acquis) : 137 500 € (39 500 € en année 1, 48 000 € en année 2 et 50 000 € en année 3)
- Fonds ADF : 348 000 € (95 000 € en année 1, 143 000 € en année 2 et 110 000 € en année 3)
- Autres demandes (dont Noréade) : 147 674 € (43 864 € en année 1, 29 060 € en année 2 et 74 750 € en année 3)

#### **Débats :**

**Monsieur THIBAULT**, en lien avec une réflexion de Monsieur SCHEPMAN, souligne que l'action internationale « en général » souffre d'un manque de communication. Actuellement, il s'avère bien souvent que l'intervention de communes pour soutenir des projets est possible grâce à des initiatives individuelles (sollicitations individuelles auprès du maire).

Il souligne que l'Agence Française de Développement s'intéresse avant tout au fait que les Agences soient les premiers établissements publics arrivant à motiver des communes à aller sur la coopération internationale – oudin santini. Ce relais est plus efficace que tout ce qui a déjà été fait sur la loi Oudin-Santini.

L'Agence démontre ainsi son efficacité qui transparait au travers de la consommation de la ligne action internationale. L'effort de communication doit se poursuivre et se démultiplier.

Monsieur THIBAULT fait remarquer qu'un projet de loi propose de s'inspirer de la loi Oudin Santini pour les déchets (à 1% de la facture déchets) afin de faire de l'action internationale dans ce domaine. L'inquiétude dans la mise en place de ce projet de loi est qu'il n'y a pas d'équivalent de l'Agence de l'Eau au niveau local sur les déchets.

**Monsieur SCHEPMAN** confirme que la mise en place de projets d'action internationale sur l'eau se fait actuellement sur un réseau de contacts et d'amitiés (personnes vecteurs de communication convaincues).

Il souligne qu'il est intéressant en ce moment de passer ce message à la population car il n'est pas évident. Il rappelle que bien souvent les gens ne comprennent pas que de l'argent soit distribué pour des actions internationales au vu de leur contexte local.

Il est donc important d'expliquer et de revendiquer haut et fort qu'est appliquée la loi de la République dans un but bien précis : aider les pays en développement dans le domaine de l'eau.

**Monsieur DEMAREST** demande quel est le rayon d'intervention de l'Agence car il remarque que sont aidés de plus en plus de pays en dehors du premier champ défini. Il suppose que cette « dispersion » est due au fait que les actions sont initiées avant tout par des acteurs individuels, porteurs de projet convaincus.

Il indique qu'il faut être vigilant à maintenir l'action sur les groupes de pays ciblés par la CPAIDD.

**Monsieur PRADAL** souligne la montée en puissance de la politique action internationale. Il rappelle que les dossiers sont assez rares et que toute énergie est bonne à soutenir.

Lorsque l'enveloppe sera grandement consommée, des arbitrages plus stricts seront entrepris. Dans ce cadre, un travail inter-Agences sera à réaliser pour revenir sur des zones de coopération en lien avec chaque bassin.

Il indique que pour l'instant, il est important de ne pas réfréner les envies de faire de la coopération internationale. C'est à ce principe que s'attache l'Agence actuellement.

**Monsieur COURTECUISSÉ** abonde dans le sens de Monsieur PRADAL.

Il rappelle que le rayon d'intervention de l'Agence est ciblé au départ en priorité sur l'Afrique subsaharienne, ce qui reste le cas.

Il confirme qu'il ne faut pas dans un premier temps s'interdire les ouvertures à de nouveaux pays : il cite l'exemple d'un dossier présenté sur l'Éthiopie.

L'intérêt pour les 6 Agences, qui bénéficient d'une très bonne coordination entre elles, est qu'elles auront des points de force sur certains pays. Les nouveaux projets qui viendront sur ces pays correspondront à ce qu'il y avait pu avoir de meilleur dans les projets précédents qui ont été développés : seront écartés les projets qui concernent une courte durée ou qui n'ont pas de lien avec leur politique nationale.

Ainsi, au Mozambique, plusieurs projets ont été mis en place, ce qui permet de capitaliser.

**Monsieur DEMAREST** indique que les actions de coopération décentralisée peuvent se combiner avec les actions de coopération institutionnelle; c'est pourquoi il faut être vigilant concernant les lieux d'actions des dossiers.

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 50 000 €)***

- 3) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « SOS SAHEL » : PROJET D'AMELIORATION DE LA GESTION ET DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT, APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (BURKINA FASO)**  
(c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

#### **Budget**

**Montant des travaux :** 454 746 € (157 618 € en année 1 ; 156 627 en année 2 et 140 501 € en année 3)

**Montant de la participation financière de l'Agence :** 50 000 € pour 2013. Proposition de délégation du Directeur Général pour engager 50 000 € en 2014 et 2015

**TOTAL :** 150 000 €

#### **Autres financements :**

- Ministère des affaires étrangères : 113 687 (42 771 € en année 1 ; 41 429 € en année 2 et 29 487 € en année 3)
- Commune de DOUAI : 150 000 € (50 000 € par an)
- Commune de Dédougou (local) : 41 059 € (14 847 € en année 1, 15 198 € en année 2 et 11 014 € en année 3)

#### **Débat :**

**Monsieur DEMAREST** explique qu'en tant que membre de l'association AFDI (Agriculteurs Français et Développement International), il a assisté à une réunion avec Arnaud COURTECUISSÉ, les services de l'Agence de l'Eau et le Président de l'AFDI Nord Pas-de-Calais, Luc Desbuquois et le Président de l'AFDI Picardie.

L'objectif de cette réunion était de développer des synergies d'actions entre AFDI et l'Agence à Dédougou au Burkina Faso. AFDI y assure du conseil de gestion auprès des agriculteurs.

**Monsieur COURTECUISSÉ** évoque l'accompagnement remarquable qu'a réalisé l'AFDI en Guinée Conakry dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs.

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 50 000 €)***

- 4) **DOSSIER EN FAVEUR DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS : PROJET D'AMELIORATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POUR LA 11EME SECTION DE LA COMMUNE DE CARREFOUR (HAÏTI)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet : 49 771 €**

**Montant totale de la participation financière de l'Agence : 15 000 €**

**Autres financements :**

- Secours populaire français : 7 471 €
- Commune de Louvroil : 2 300 €
- Conseil Général du Nord : 15 000 €
- Fondation Grand Orient de France : 5 000 €
- Fondation de Lille : 5 000 €

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique que ce projet se concentre uniquement sur l'accès à l'eau et est prévu sur une durée courte (juillet 2013 à juin 2014), ce qui explique sa note faible.

Par ailleurs, le projet apporte peu d'éléments d'accompagnement des autorités locales. Il s'agit surtout de répondre à un besoin à court terme de pompes à eau.

Monsieur COURTECUISSÉ fait remarquer cependant que le contexte d'Haïti est complexe : Haïti a obtenu après son tremblement de terre beaucoup d'aides de différents pays sans capacité de les utiliser complètement par manque de structuration dans le pays.

Il existe en effet un problème assez important de gouvernance à Haïti. Il existe peu d'entreprises pouvant assurer des travaux comme de l'adduction en eau potable ou de l'assainissement.

Le tremblement de terre n'a fait qu'amplifier ces problèmes endémiques à Haïti

**La note étant inférieure à 12/20 selon la grille de sélection des dossiers de coopération décentralisée, il est proposé de ne pas statuer et de reporter l'examen de ce dossier à la dernière CPAIDD de l'année, en fonction des disponibilités financières.**

**Débat :**

**Monsieur SCHEPMAN** propose que le porteur de projet apporte des éléments complémentaires à présenter pour la CPAIDD du 8 novembre 2013 à laquelle est reporté le dossier.

**Monsieur COURTECUISSÉ** indique qu'il peut être expliqué au porteur de projet les raisons pour lesquelles le dossier a obtenu une note faible

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité pour le report du dossier à l'examen de la prochaine CPAIDD du 8 novembre 2013.***

***La délibération « coopération décentralisée » est modifiée en conséquence pour sa présentation au CA du 21 juin 2013.***

- 5) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LA ROSE DU DADES » : PROJET D'EVEIL A UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE ET AUX PROBLEMATIQUES ASSOCIEES POUR DES ELEVES FRANÇAIS ET MAROCAINS ET AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE (MAROC)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

#### **Budget**

**Montant du projet :** 115 860 € sur 3 ans (17 300 € en année 1, 67 000 € en année 2, 31 560 € en année 3)

**Montant total de la participation financière de l'Agence :** 27 650 € (1 000 € en année 1, 25 650 € en année 2, 1 000 € en année 3)

#### **Autres financements :**

- Commune d'Abbeville : 4 500 € (1 500 € par an)
- L'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale) : 7 000 € (3 000 € ; 2 000 € et 2 000 €)
- Conseil Régional de Picardie : 8 360 € (2 000 € ; 4 000 € et 2 360 €)
- Conseil Général de la Somme : 4 000 € (1 000 € ; 1 500 € et 1 500 €)
- La CAF : 1 500 € (500 € par an)
- Le CCAS : 3 000 € (1 000 € par an)
- Le Rectorat d'Amiens : 2 700 € (900 € par an)
- Participation des Familles : 7 200 € (0 € ; 7 200 € et 0 €)
- VEOLIA : 4 750 € (400 € ; 3 150 € et 1 200 €)
- Ministère des Affaires Étrangères et Européennes : 14 000 € (0 € ; 7 000 € et 7 000 €)
- Un programme spécifique du conseil Régional de Picardie : Puls'action : 9 200 € (0 € ; 4 600 € et 4 600 €)
- Contributions volontaires en nature: 22 000 € (6 000 € ; 8 000 € et 8 000 €)

#### **Débat :**

**Monsieur DEMAREST** demande des explications sur la répartition de la participation financière sur les 3 années du projet.

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique que la partie « équipements eau et assainissement » sera réalisée en 2014, ce qui explique une concentration importante de la participation financière en 2014 (25 650 € sur les 27 650 € de PF totale).

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 27 650 €)***

- 6) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LOOS N'GOURMA » : PROJET DE CONSTRUCTION DE FORAGES ET DE LATRINES, SENSIBILISATION A L'HYGIENE A KANTCHARI (BURKINA FASO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet :** 69 588 sur 2 ans (34 794 € par an)

**Montant total de la participation financière de l'Agence :** 17 000 € en 2013 et délégation au Directeur pour engager 17 000 € en 2014

**TOTAL :** 34 000 € (17 000 € par an)

**Autres financements :**

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 10 000 € (5 000 € par an), accordé pour la première année
- Commune de Loos en Gohelle : 2 000 € (1 000 € par an) accordé pour la première année
- CFSI / Fondation de France : 20 000 € (10 000 € par an) non acquis
- Auto financement : 3 588 € (1 794 € par an) acquis

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique que le projet comporte un autre volet sur lequel l'Agence de l'Eau n'apporte pas de financement et ayant trait à l'accompagnement en techniques agricoles adoptées aux sols secs et rocailleux.

*La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 17 000 €)*

- 7) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « INTER AIDE » : PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES DISCTRICTS DE KACHA BIRA ET DARAMALO (ÉTHIOPIE)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet :** 479 902 € sur 3 ans (159 537 € en année 1)

**Montant total de la participation financière de l'Agence :** 50 000 € en 2013.

Proposition de délégation du Directeur Général pour engager 50 000 € en 2014 et 2015

**TOTAL :** 150 000 € (50 000 € par an)

**Autres financements :**

- Agence Française de Développement : 301 852 € (100 521 € en année 1) acquis
- Apport des partenaires locaux : 25 050 € (8 016 € en année 1)
- Mairie de Marcq en Baroeul : 3 000 € (1 000 € par an) sollicité

**Monsieur COURTECUISSÉ** rappelle que l’Ethiopie représente un nouveau pays sur lequel il est proposé que l’Agence intervienne.

En réponse à Monsieur SCHEPMAN, il explique que l’Association Inter Aide est une ONG basée à Versailles.

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l’unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d’Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 50 000 €)***

**Aide d’urgence :**

- 8) DOSSIER EN FAVEUR DE « ACTION CONTRE LA FAIM »: PROJET POUR RETABLIR L’ACCES A L’EAU POTABLE ET AMELIORER LES PRATIQUES D’HYGIENE POUR LES POPULATIONS SINISTREES PAR LE CYCLONE HARUBA (MADAGASCAR)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet : 151 000 €**

**Montant total de la participation financière de l’Agence : 20 000 €**

**Autres financements :**

- Cap Calais (Communauté d’Agglomération du Calais) : 1 000 €
- ACF : 130 000 €

**Monsieur COURTECUISSÉ** précise que la délibération de programme action internationale prévoit la possibilité d’attribuer une aide d’urgence pour des populations sinistrées par des événements climatiques (cyclone, tremblement de terre...).

Le cyclone Haruba a sinistré Madagascar en mars 2013.

Il explique que l’Agence, avec les 5 autres Agences de l’eau a déjà participé par le passé à une aide d’urgence suite au Tsunami en Asie du Sud-Est en 2005. L’Agence a également participé à d’autres dossiers d’aides d’urgence sur des montants limités.

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l’unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d’Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 20 000 €)***

## Appel à petits projets 2013 :

(c.f. tableaux financiers récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

| Porteur du projet          | Localisation                     | Objet                                                                            | budget | Partenaires                                          |
|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------|
| Skolidarité                | République Démocratique du Congo | Accès à l'eau dans une école de Ciriri                                           | 14 500 | Ville d'Arques, Conseil Général du Pas de Calais     |
| La goutte d'eau            | Cameroun                         | Mise en place d'une adduction d'eau à Toutsang                                   | 28 860 | Conseil Régional Nord Pas de Calais, Mairie de Lille |
| Amitiés Burkina Cambrésis  | Burkina Faso                     | Mise en place d'accès à l'eau pour 5 villages de la commune de Kantchari         | 30 520 | Communauté d'agglomération de Cambrai                |
| Ingénieurs sans frontières | Sénégal                          | Rénovation des points d'eau et sensibilisation à l'hygiène à Vélingara (Sénégal) | 12 083 | Région Nord Pas de Calais, Mairie de Lille           |

Le budget total de ces projets est de 85 963 euros.

| Projet                            | Budget | PF Agence |
|-----------------------------------|--------|-----------|
| Skolidarité                       | 14 500 | 7 000     |
| La goutte d'eau _ Projet Cameroun | 28 860 | 10 000    |
| Amitiés Burkina Cambrésis         | 30 520 | 15 000    |
| Ingénieurs sans frontière         | 12 083 | 3 000     |

### Débat :

**Monsieur SCHEPMAN** évoque une remarque de Monsieur BRACQ qui aimerait savoir si la grille d'évaluation des « projets classiques » est utilisée également pour analyser « les petits projets ».

**Monsieur COURTECUISE** explique que cette grille est utilisée en partie pour attribuer les notes. Cependant l'approche reste différente puisque les dossiers ne font pas l'objet de possibilité de reporter en fin d'année et il n'est pas attendu que ces petits projets aient le « même niveau » que les gros projets.

**En réponse à une remarque de Monsieur SCHEPMAN, Monsieur COURTECUISE** explique que la participation financière de l'Agence porte sur les parties « eau et assainissement, hygiène » de chacun des projets et sur le niveau d'aide demandé.

- 9) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « SKOLIDARITE »: PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU DANS UNE ECOLE A CIRIRI (PROVINCE DU SUD-KIVU REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).



**Budget****Montant du projet : 14 500 €****Montant totale de la participation financière de l'Agence : 7 000 €****Autres financements :**

- Mairie d'Arques (acquis) : 1 000,00 €
- Conseil Régional : 1 000,00 €
- Conseil Général : 1 000,00 €
- Skolidarité (acquis) : 2 000,00 €
- Valorisation des travaux effectués par les parents d'élèves

*La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 7 000 €)*

- 10) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LA GOUTTE D'EAU »: PROJET D'AMELIORATION DE L'ADDUCTION D'EAU POUR LA COMMUNE DE TOUTSANG (CAMEROUN) )** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget****Montant du projet : 28 860 €****Montant totale de la participation financière de l'Agence : 10 000 €****Autres financements :**

- Conseil régional Nord Pas-de-Calais : 5 000 €
- FSDIE : 2 500 €
- Mairie de Lille : 1 000 €
- CROUS : 700 €
- ACEML : 600 €
- CLAP Wasquehal : 2 000 €
- Lions Club Wattignies : 1 000 €
- Association « Bol de Riz » : 1 000 €
- Dons : 20 €
- Autofinancement : 3 200 € (dont 1623 € acquis)
- Apports personnels : 1840

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique que l'association « la Goutte d'eau » regroupe des étudiants en médecine de Lille 1. Elle a été créée il y a environ 8 ans.

Le principe de cette association d'étudiants est que chaque année se forment des groupes de jeunes étudiants réalisant des projets d'accès à l'eau et l'assainissement et des projets liés à leur futur métier dans des pays en développement.

En 2012, l'Agence a déjà financé trois projets (au Cameroun, au Bénin, au Burkina Faso).

Un nouveau projet est présenté en 2013 pour un projet d'amélioration de l'adduction d'eau au Cameroun.

Les projets présentés sont sérieux et bien suivis. Les étudiants sont très impliqués et bénévoles (ils payent eux-mêmes leurs billets d'avion).

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 10 000 €)***

- 11) DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « AMITIE BURKINA CAMBRESIS » :  
PROJET D'ACCES A L'EAU POTABLE POUR 5 VILLAGES DE LA COMMUNE DE  
KANTCHARI (BURKINA FASO)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant des travaux : 30 520 € TTC**

**Montant de la participation financière de l'Agence : 15 000 €**

**Autres financements :**

- Financement local : 3 048 €
- Financement de la Communauté d'Agglomération de Cambrai : 1 500 €
- Financement propre d'Amitié Burkina Cambrésis : 10 972 €

***La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 15 000 €)***

- 12) DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « INGENIEURS SANS  
FRONTIERES » : PROJET D'ANALYSE ET D'AMELIORATION DE POINTS D'EAU  
ET DE LEUR GESTION, SENSIBILISATION A L'HYGIENE DANS LA  
COMMUNAUTE RURALE DE VELINGARA (SENEGAL)** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet : 12 083 €**

**Montant total de la participation financière de l'Agence : 3 000 €**

**Autres financements :**

ST  
4)

- Région Nord-Pas-de-Calais : 4 000 € (non confirmé)
- Mairie de Lille : 1 000 € (non confirmé)
- Mairie de Villeneuve d'Ascq : 1 000 € (non confirmé)
- École Nationale de Chimie de Lille (ENCL) : 2 000 € (reçu)
- Association des anciens élèves de l'ENCL : 500 € (non confirmé)
- Autofinancement : 583 €

**Monsieur COURTECUISE** explique qu'en 2012, l'association « Ingénieurs sans frontières » avait déjà bénéficié d'un appui dans le cadre de l'appel à projets.

**Monsieur DEMAREST** fait remarquer que le projet porte sur une rénovation des points d'eau.

**Monsieur COURTECUISE** précise que le principe de rénovation consiste notamment pour certains points d'eau inexploités à les remettre en activité. L'approche est technique.

Il ne s'agit pas uniquement de simples réparations d'ouvrages.

*La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 3 000 €)*

*La délibération «ACTION INTERNATIONALE – COOP DECENTRALISEE»  
n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour  
décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013*

*moyennant une modification : la non prise en compte du dossier porté par le Secours  
Populaire Français (n°17631). La note étant inférieure à 12/20 selon la grille de  
sélection des dossiers de coop.décentralisée, il est proposé de ne pas statuer et de  
reporter l'examen de ce dossier à la dernière CPAIDD de l'année, en fonction des  
disponibilités financières.*

*(DELIBERATION EN POINT 3 du dossier du CA du 21 juin 2013 - Dossiers soumis à  
décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD ).*

### **Mission Mongolie (17 au 25 avril 2013)**

**Monsieur COURTECUISSÉ** présente le compte-rendu de la mission Mongolie qui s'est déroulée du 17 au 25 avril 2013 à laquelle il a participé en compagnie de Monsieur Cyrille PRADAL et Monsieur Jean-Luc VANDEWEGHE.

Il s'appuie pour sa présentation sur un film réalisé par Jean-Luc VANDEWEGHE et visible sur internet (You tube – vidéo intitulée : L'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Oulan Bator (Mongolie).

Il explique que le but de la mission était de visiter les ouvrages installés et financés par l'Agence de l'Eau via les subventions attribuées aux associations Action contre la Faim, Cap Calaisis, la ville de Rubrouck

- 2 kiosques à eau multi-services en zone périphérique d'Oulan Bator,
- 500 latrines vidangeables (Zip Zap) et latrines améliorées,
- Service de vidanges amenant les boues des latrines jusqu'à un centre de compostage à l'extérieur d'Oulan Bator,
- Projets d'éducation et sensibilisation à l'hygiène dans les écoles,
- Les conteneurs en plastiques permettant à la population de s'approvisionner en eau dans les kiosques de manière sécurisée.

Cette mission a également permis des rencontres institutionnelles avec le Ministère de l'Environnement, la Commission de régulation des services de l'Eau et l'Autorité de bassin de Mongolie ainsi qu'avec le distributeur d'eau sur le secteur d'Oulan Bator (USUG).

Un séminaire d'une journée était axé sur les questions de tarification de l'eau permettant de prendre en compte les populations les plus pauvres.

**Monsieur PRADAL** rappelle le contexte de la Mongolie:

- politique : Fin du communisme dans les années 1990 puis démocratie,
- influence forte du changement climatique sur l'exode rural vers Oulan Bator.

Actuellement la Mongolie et principalement Oulan Bator (représentant la moitié de la population de la Mongolie) n'arrivent plus à faire face à l'exode rural.

Le système des taxes, impôts et fonctionnement du service public restent encore très étatiques.

Les villes ont très peu de pouvoirs et d'argent (pas d'impôts locaux).

Ce système ne peut pas répondre aujourd'hui à l'afflux de population (précision : il n'y a pas de propriété du sol dans la constitution mongole et la population en Mongolie est avant tout nomade), ce qui explique l'intérêt des kiosques à eau dans les districts de yourtes.

Les kiosques à eau représentent le point de vie essentiel pour accéder à l'eau potable en périphérie éloignée du centre d'Oulan Bator.

La Mongolie est un pays paradoxal avec une croissance à 2 chiffres :

- une pauvreté réelle et à la fois une croissance très rapide vis-à-vis des nouvelles technologies,
- des quartiers d'Oulan Bator très pauvres ou très riches.

L'intérêt de la mission à Oulan Bator est certain sur la structuration de l'offre en eau potable et l'effort est à poursuivre sur l'assainissement (seulement 250 latrines, ce qui reste peu face à l'afflux de population).

Action Contre la Faim confirme que son cœur de mission est avant tout la lutte contre la Faim en Mongolie et se pose la question qu'une autre ONG ou une structure publique prenne en charge la thématique de l'accès à l'eau potable et l'assainissement sur le secteur.

La mission menée avec ACF a toute raison d'être au regard du contexte mais n'a pas vocation à être pérennisée pendant des dizaines d'années.

Il existe par ailleurs pour la Mongolie un besoin d'une coopération plus institutionnelle. Le système français des Agences de l'Eau et des bassins hydrographiques a fait ses preuves puisque l'Europe essaye de créer des Agences de Bassin à l'échelle des pays européens.

Le système institutionnel en Mongolie est complètement décousu entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Construction et du Logement, les services de gestion technique (USUG) des réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec le service de tarification de l'eau et les prémices d'une Agence de Bassin.

Les diagnostics, audits et études de prospective prévoient qu'en 2025 en Mongolie, il n'y aura plus assez d'eau en quantité et qualité suffisantes pour alimenter la population. La Mongolie a donc l'intérêt de se fédérer et de mettre en place un changement de comportement pour une meilleure gestion de sa ressource en eau à l'échelle de bassins.

Monsieur PRADAL remercie Monsieur COURTECUISSSE et Monsieur VANDEWEGHE qui l'ont accompagné dans la mission Mongolie : la mission était très bien organisée.

La valorisation de cette action à l'envergure internationale est efficace au travers du livre-photos et du film réalisés.

**Monsieur DEMAREST** explique que les photos du film lui font penser à un parallèle fort existant entre la Mongolie et l'Afrique en matière de gestion des déchets.

**Monsieur COURTECUISSSE** informe que deux demandes de coopération institutionnelle ont été reçues par l'Agence suite à la mission en Mongolie.

## 4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

**Monsieur COURTECUISSÉ et Madame DERICQ** présentent le point n°4 tel que figurant dans le dossier de séance :

Point 4.1 – Actualité des Structures Jeunesse pour l'eau portées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : Parlement des Jeunes du Bassin Artois-Picardie et Parlement des jeunes de l'Escaut

Points 4.2 à 4.4 – Projets de coopération institutionnelle :

- Défis Sud 2,
- Appui au Programme des Nations Unies pour le Développement,
- Appui à la Direction de Bassin Est Egéen pour l'organisation de l'Euro-Riob 2013

Point 4.5 – Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence

### Point 4.1.

**Actualité des Structures Jeunesse pour l'eau portées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : Parlement des Jeunes du Bassin Artois-Picardie et Parlement des jeunes de l'Escaut**

C.f. point détaillé du dossier de séance de la CPAIDD du 24 mai 2013.

**Madame DERICQ** donne la parole à **Clémentine DESRUMAUX**, étudiante en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau au Lycée de Wagnoville, membre des Parlements des Jeunes pour l'Eau d'Artois-Picardie, d'Europe et du Monde.

**Clémentine DESRUMAUX** explique qu'elle rentre tout juste du 11<sup>ème</sup> Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau en Arménie (qui s'est déroulé du 12 au 19 mai 2013).

Le thème général du 11<sup>ème</sup> PEJE était la gouvernance de l'eau.

Le PEJE s'est doté d'une déclaration et tente d'intégrer d'autres structures comme le Comité de Bassin pour porter la parole de la jeunesse dans le développement durable et la gestion de l'eau.

Clémentine DESRUMAUX explique, en réponse à Monsieur SCHEPMAN, qu'elle est assez satisfaite de son déplacement en Arménie : l'objectif était de monter des projets concrets au travers d'une rencontre bien structurée.

**Monsieur SCHEPMAN**, qui a participé à ces 11èmes rencontres du PEJE en Arménie souligne le sérieux des jeunes parlementaires très engagés.

**Madame DERICQ**, en référence au point 4.1. détaillé du dossier, évoque l'actualité du Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois-Picardie.

Elle souligne le travail mis en œuvre par le PJE sur la tarification éco-solaire de l'eau avec l'exemple entrepris par le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque (SMAERD). La contribution des jeunes sera présentée au Comité de Bassin du 5 juillet 2013.

ST  
35

Monsieur THIBAUT fait remarquer que le Comité de Bassin du 5 juillet 2013 sera décentralisé sur Dunkerque (dans les locaux de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral de 9 h00 à 12h00).

**Point 4.2. à 4.4.**  
**Projets de Coopération institutionnelle**  
**Dossiers proposés pour avis de la CPAIDD avant décision du CA**

Monsieur COURTECUISSÉ présente, en référence aux points 4.2 à 4.4. les dossiers de coopération institutionnelle présentés pour avis de la CPAIDD et décision du CA.

3 dossiers de coopération institutionnelle sont soumis à l'avis de la CPAIDD pour un montant total de participation financière de 71 727 €.

- 1) **DOSSIER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LE RESEAU PROJECTION » : PROJET DEFIS SUD 2 : ORGANISATION D'UN FORUM DES METIERS AFFILIES A L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES DECHETS DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (PED) A PARIS** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

**Budget**

**Montant du projet : 116 500 €**

**Montant totale de la participation financière de l'Agence : 30 000 €** (pour le compte des 6 Agences)

**Autres financements :**

- Agence Française de Développement : 20 000 €
- Véolia Environnement : 15 000 €
- Eau de Paris : 15 000 €
- Frais d'inscription exposants : 11 500 €
- Réseau Projection : 25 000 €

*La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.  
(participation financière : 30 000 € pour le compte des 6 Agences)*

- 2) **DOSSIER EN FAVEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) : PROJET DE MISE EN PLACE DE MECANISME DE FINANCEMENT SOLIDAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU EN UKRAINE ET AU KIRGHIZSTAN** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après + détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du dossier du CA du 21 juin 2013).

|                                 | En €   | %   |
|---------------------------------|--------|-----|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie | 11 727 | 50% |

|      |        |     |
|------|--------|-----|
| PNUD | 11 728 | 50% |
|      | 23 455 |     |

**La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**  
(participation financière : 11 727 €)

- 3) **DOSSIER EN FAVEUR DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU :  
PROJET D'APPUI A LA DIRECTION DE BASSIN EST EGEEEN POUR  
L'ORGANISATION DE L'EURO RIOB 2013** (c.f. tableau financier récapitulatif ci-après +  
détails du point de présentation du dossier de séance de la CPAIDD repris en point n°3 du  
dossier du CA du 21 juin 2013).

|                                      | En €          | %           |
|--------------------------------------|---------------|-------------|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie      | 30 000        | 46%         |
| Ministère de l'Environnement Bulgare | 30 000        | 46%         |
| Office International de l'Eau        | 5 000         | 8%          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>65 000</b> | <b>100%</b> |

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique que l'EURO RIOB 2013 serait présidé à la fois par la Bulgarie (Bassin Est Egéen) et par la France (Bassin Artois-Picardie).

Il explique que la Direction de Bassin Est Egéen a déjà participé en lien avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à l'organisation en 2011 d'un événement préparatoire au Forum Mondial de Marseille.

**Monsieur THIBAUT** évoque le contexte politique actuel en Bulgarie avec l'élection d'un nouveau gouvernement et l'impact possible sur le projet.

**Monsieur COURTECUISSÉ** explique qu'il ne devrait pas y avoir de bouleversement important sur le projet suite aux élections récentes.

**La CPAIDD du 24 mai 2013 apporte un avis favorable à l'unanimité au dossier.  
Dossier transmis pour décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013.**  
(participation financière : 30 000€)

**La délibération «ACTION INTERNATIONALE – COOP INSTITUTIONNELLE»  
n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour  
décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013  
(DELIBERATION EN POINT 3 du dossier du CA du 21 juin 2013 - Dossiers soumis à  
décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD ).**



**Point 4.5.**  
**Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence**

Pas de présentation particulière pour ce point.

c.f. point de présentation 4.5. du dossier de séance de la CPAIDD du 24 mai 2013.

**5 - DIVERS**

**5.1 – Planning des missions 2013**

Pas de présentation particulière pour ce point.

c.f. point de présentation 5.1. du dossier de séance de la CPAIDD du 24 mai 2013.

**5.2 – Plaque « les actions internationales de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie »**

Pas de présentation particulière pour ce point.

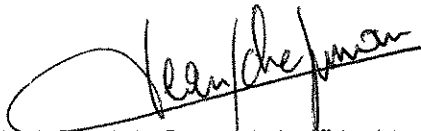
c.f. plaque jointe au dossier de séance de la CPAIDD du 24 mai 2013.

**Monsieur SCHEPMAN** remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 mai 2013 à 16 h 00.

Il donne rendez-vous aux membres de la CPAIDD à la prochaine séance du 8 novembre 2013.

**LE PRESIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES AFFAIRES INTERNATIONALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Jean SCHEPMAN



**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT